



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Convention
pluriannuelle
interparcs 2023-2025
entre la Région Grand
Est, les 6 PNR du
Grand Est et
l'association des PNR
du Grand Est**

**DATE DE LA
CONVOCACTION**
13 mars 2023
DATE D'AFFICHAGE
13 mars 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 47
Votants : 47
+ 19 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis au foyer rural de Dienville (10500) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Philippe BORDE
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Isabelle HELIOT COURONNE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Sybille BERTAIL-FASSAERT
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Bernard ROBLET
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire avec les pouvoirs de M. Bruno DEZOBRY et de Mme Chantal MALARMEY
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – M. Jean-Christophe LEFEVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANTER, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec les pouvoirs de Mme Sandrine SZYMCZAK et de Mme Sophie BOUDOT
Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire

Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
Montiéramey – M. Michel DRIAT, suppléant
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
Perthes les Brienne – M. Fabrice DETHON, titulaire
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Jean-Michel LANCELOT et de M. Jean-Pierre NICOLAS
Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
Rosnay L'Hôpital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de Mme Virginie VANHOORNE
Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Mickaël GUERARD et de Mme Magali ROSSITTO

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick DYON.



Convention pluriannuelle Interparcs 2023-2025 entre la Région Grand Est, les 6 PNR du Grand Est et l'association des PNR du Grand Est

Avec 6 Parcs naturels régionaux, sur les 58 Parcs que compte la France, le réseau de la Région Grand Est est significatif. Les Parcs naturels régionaux couvrent 15% du territoire régional, près de 655 communes habitées par 547 367 habitants. Ils constituent par la diversité de leur situation géographique une représentation des territoires ruraux de la Région Grand Est.

Leurs patrimoines naturels représentent une part significative des réservoirs de biodiversité du Grand Est.

Enfin, les paysages, les patrimoines culturels, la qualité d'accueil, et la capacité d'innovation de ces territoires confortent l'attractivité régionale.

A la suite de la création de la Région Grand Est, cette dernière a d'abord œuvré à l'harmonisation de ses modalités de partenariat et à la pérennisation de son accompagnement.

Puis elle a réinterrogé, en 2019, sa politique « Parc naturel régional » et a élaboré une stratégie régionale pour les 6 PNR. Un des éléments de cette stratégie visait à encourager les mutualisations et les collaborations interparcs autour de 6 plans d'actions thématiques communs.

Dans le même temps, les 6 Parcs naturels régionaux ont créé en 2017, une association des Parcs naturels régionaux du Grand Est, dont le but est de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est.

Région et Parcs ont signé en 2020, une convention-cadre commune pour la mise en œuvre des 6 plans d'actions dont le pilotage a été confié à chacun des Parcs. Les plans d'actions ont été déployés entre 2020 et 2022 et la mise en œuvre de certains se poursuit.

La convention Interparcs 2023-2025 s'inscrit dans la continuité de la convention 2020-2022 et traduit la volonté de poursuivre la collaboration de ses signataires.

Elle fixe le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et les 6 PNR, et présente :

- les priorités partagées et les plans d'actions triennaux qui seront menés en interparcs ;
- les engagements de chaque partenaire, ainsi que des engagements réciproques pour la mise en œuvre de ces plans d'actions.

Elle détermine les modalités juridiques, administratives et financières de ce partenariat.

Pour la période 2023-2025, la politique interparcs se déclinera autour :

- **d'une communication commune** qui valorise les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est, les intègre dans les grands événements régionaux, crée des supports mutualisés, et participe à l'attractivité régionale.
- **d'actions opérationnelles** en permettant par exemple à des jeunes des 6 Parcs naturels régionaux de découvrir leur territoire et de découvrir celui de leurs correspondants dans le cadre de jumelages entre classes des PNR. Cette ouverture et ces collaborations s'entendent également à l'échelle transfrontalière et internationale avec les échanges de jeunes des PNR français, allemand, luxembourgeois et belges notamment.
- **de la mise à disposition d'ingénierie dans des communes rurales**, notamment grâce aux résidences d'architecture et de paysage, et d'**accompagnement des projets d'investissement** afin qu'ils prennent en compte un panel d'objectifs et de mesures du SRADDET (ex : réutilisation du bâti vacant ou de friches, changements et mixité d'usages, réemploi de matériaux, végétalisation, implication citoyenne dans l'élaboration des projets).
- **du transfert de l'expérience et des compétences acquises par certains Parcs à d'autres, tout en s'adaptant aux territoires, et aux projets de chaque Parc.** L'émulation collective et le partage d'outils (cahier des charges, supports d'information) ont permis de lancer plusieurs Parcs sur de nouvelles approches (solidarité alimentaire, valorisation d'essences de bois locaux).
- **du transfert d'opérations pilotes et innovantes menées dans les Parcs en dehors des PNR** ; la Région s'étant inspirée de la méthodologie des résidences d'architecture pour proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage équivalente à d'autres communes rurales du Grand Est.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- valider la convention pluriannuelle Interparcs 2023-2025 avec la Région Grand Est, les 5 autres PNR et l'association des PNR du Grand Est telle qu'exposée ci-dessus,
- autoriser la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.04.06 15:04:13 +0200
Ref:20230330_112202_1-1-O
Signature numérique
le Président